

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de délégués :

En exercice : 39

Présents : 31

Votants : 37

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, les membres du Conseil de la communauté de communes du Grand saint Emilionnais, élus par les conseils municipaux des communes membres, dûment convoqués le quatre avril deux mille vingt-quatre, conformément aux articles L.5211-1, L.2121-10, L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Bernard LAURET, Président, à la salle de réunion de la CDC à St Emilion.

Etaient présents :

LES ARTIGUES DE LUSSAC : Mme LEBRUN, M.QUET ; **BELVES DE CASTILLON :** M. FENELON ; **FRANCS :** Mme GISSOUT ; **GARDEGAN ET TOURTIRAC :** M. BIGOT ; **LUSSAC :** Mme BRETON, Mme FORESTIER ; **MONTAGNE :** Mme HENRY, Mme BURGAUD, M. BOUDOT, M. COMBEAU ; **NEAC :** M. FOURREAU ; **PETIT PALAIS ET CORNEMPS :** Mme RAICHINI ; **PUISSEGUIN :** M. PASQUON, ; **SAINT CIBARD :** M. AMOREAU ; **SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES :** M. GOINEAU ; **SAINT-EMILION :** Mme BOURRIGAUD, Mme MANUEL, M.LAURET, M. MERIAS, ; **SAINT-ETIENNE-DE-LISSE ;** **SAINT GENES DE CASTILLON :** M. GUIMBERTEAU ; **SAINT-HIPPOLYTE :** M. CANUEL ; **SAINT-LAURENT-DES-COMBES :** M. VALLADE ; **SAINT-PEY-D'ARMENS :** Mme MARCHIVE ; **SAINT PHILIPPE D'AIGUILHE :** M. BECHEAU ; **SAINT-SULPICE-DE-FALEYRENS :** Mme CAMUT, M. DEBART, M. DUMONTEUIL ; **SAINTE TERRE :** Mme ALFONSO-CHARIOL, **TAYAC :** M. BARRET ; **VIGNONET :** M. DANGIN

Etaient absents : M. BRINGART, M. DESPRES (pouvoir M. Pasquon), M. FOURNIER (pouvoir Mme Manuel), Mme DECAMPS (pouvoir M. Vallade), Mme ROSSI (pouvoir M. Debart), Mme LERUTH (pouvoir Mme Alfonso-Chariol), M. MICHEL (pouvoir M. Bécheau), M. FONMARTY ;

Secrétaire de séance : Mme MANUEL

DELIBERATION 11/2024 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DES BUDGETS GENERAL, TRANSPORT, ADS et ZA DE LA CDC DU GRAND SAINT EMILIONNAIS (rectificatif)

Le Conseil Communautaire,

Réuni sous la présidence de Mme MANUEL, Vice-Présidente de la CDC, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. LAURET, Président,

1° - Lui donne acte de la présentation faite des Comptes Administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET GENERAL DE LA CDC DU GRAND SAINT EMILIONNAIS

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	7 759 473,61 €	8 188 408,50 €
	Section d'Investissement	1 261 958,89 €	2 928 578,91 €
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 232 800,68 €
	Report en section d'investissement		14 997,94 €
		=	=
TOTAL (Réalizations+reports)		9 021 432,50 €	12 364 786,03 €

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'Investissement	2 311 664,38 €	566 900,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	2 311 664,38 €	566 900,00 €
Reports de l'exercice N+1	Section de Fonctionnement	7 759 473,61 €	9 421 209,18 €
	Section d'Investissement	3 573 623,27 €	3 510 476,85 €
	TOTAL CUMULE	11 333 096,88 €	12 931 686,03 €

BUDGET ANNEXE « TRANSPORT SCOLAIRE »

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	10 458,14 €	15 287,19 €
	Section d'Investissement	0,00 €	0,00 €
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		47 527,38 €
	Report en section d'investissement		0,00 €
		=	=
TOTAL (Réalizations+reports)		10 458,14 €	62 814,57 €

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement	0,00 €	
	Section d'Investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice N+1	Section de Fonctionnement	10 458,14 €	62 814,57 €
	Section d'Investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL CUMULE	10 458,14 €	62 814,57 €

BUDGET ANNEXE « ADS » DE LA CDC DU GRAND ST EMILIONNAIS

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	86 366,53 €	86 275,78 €
	Section d'Investissement		
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		15 471,15 €
	Report en section d'investissement		
		=	=
TOTAL (Réalizations+reports)		86 366,53 €	101 746,93 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'Investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		
Reports de l'exercice N+1	Section de Fonctionnement	86 366,53 €	101 746,93 €
	Section d'Investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL CUMULE	86 366,53 €	101 746,93 €

BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITE » DE LA CDC DU GRAND ST EMILIONNAIS

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	1 592 588,63 €	1 722 818,88 €
	Section d'Investissement	1 485 244,96 €	1 571 153,37 €
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		821 311,46 €
	Report en section d'investissement	1 413 466,37 €	
		=	=
TOTAL (Réalizations+reports)		4 491 299,96 €	4 115 283,71 €

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'Investissement	0,00 €	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00 €	0,00 €
Reports de l'exercice N+1	Section de Fonctionnement	1 592 588,63 €	2 544 130,34 €
	Section d'Investissement	2 898 711,33 €	1 571 153,37 €
	TOTAL CUMULE	4 491 299,96 €	4 115 283,71 €

2° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

4° - Approuve les comptes administratifs à l'unanimité des membres présents et représentés,

Il est proposé aux membres du Conseil de Communauté d'approuver les Comptes Administratifs 2023.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le **Président quitte la salle et n'a pas pris part au vote. Mme MANUEL fait procéder au vote.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de la Communauté :

- Adopte les Comptes Administratifs 2023 du budget principal et budgets annexes : Transport scolaire, ADS et ZA,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

La Vice-Présidente,

- * certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- * informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Grand
Saint-Erillionnais
(33 - Gironde)

La Vice-Présidente
aux Finances

Joëlle MANUEL

Joëlle MANUEL

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
du Grand
Saint-Erillionnais
(33 - Gironde)

Bernard LAURET